

## Communiqué pour les médias

Date 2 juillet 2007

### Lifting dans le verger d'abricotiers du Valais Des résultats très positifs

**(I-VS).**- En dix ans le chiffre d'affaires lié à la production des abricots valaisans a doublé, les variétés ont été renouvelées, le verger largement reconstitué. Le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, le Service cantonal de l'agriculture (SCA) et l'Interprofession des Fruits et Légumes du Valais (IFELV) ont présenté lundi les résultats d'une vaste action de rénovation des plantations d'abricotiers. Une opération soutenue par les autorités fédérales et cantonales, mise en œuvre par les producteurs, les commerçants et les acteurs de la filière. Les journées suisses de l'abricot organisées en Valais les 5 et 6 juillet 2007 établiront le bilan et les perspectives des changements en cours.

L'abricot, fruit emblématique du Valais, a commencé sa mue dès 1990. A cette époque le verger (525 hectares) se composait essentiellement de la variété Luizet. Les arbres étaient âgés et nécessitaient des frais de production élevés. Cette variété n'était plus idéalement adaptée aux exigences du marché, même si sa valeur gustative était reconnue.

Aussi l'Interprofession des fruits et légumes du Valais (IFELV) engage-t-elle avec les milieux politiques une réflexion sur le renouvellement des plantations d'abricotiers. Il s'agissait d'investir des moyens financiers importants, afin de renouveler rapidement l'outil de production et de proposer aux consommateurs une diversité de variétés sur une période plus longue. Les coûts nécessaires à la reconstitution d'un capital-plantes performant sont évalués à 100'000 francs par hectare. Le capital-plantes comprend les frais du travail, des machines et le matériel nécessaire à la culture du verger jusqu'à l'âge adulte (septième année).

#### Ordonnance fédérale sur les abricotiers

Confrontée à de tels coûts, la profession sollicite alors les autorités politiques pour prendre en charge une moitié de ces investissements, l'autre moitié étant assumée par les producteurs. C'est ainsi que la Confédération et le Canton, au travers de l'Ordonnance fédérale sur les abricotiers, imaginent un système de soutien adopté le 22 novembre 1995 par le Conseil fédéral. La Confédération met à disposition du Valais 7,5 millions de francs, pour la période 1995-2002, sous respect des deux conditions suivantes :

- Le septante pour-cent au moins de ce fonds, soit 5,25 millions de francs doit servir au renouvellement à condition que chaque franc financé par le fond fédéral soit accompagné d'un franc provenant du canton.
- Le trente pour-cent au plus du fonds, à savoir 2,25 millions, peut être utilisé à financer les mesures traditionnelles de soutien au marché : transformation industrielle, publicité et contrôle de la qualité.



Près de six cent demandes ont été traitées dans le cadre de cette action pour un total de 260 hectares renouvelés. Les producteurs ont arraché des vergers de Luizet - essentiellement sur le coteau - pour planter des variétés plus précoces et d'autres plus tardives. Grâce à cette évolution, la récolte d'abricots s'échelonne désormais de mi-juin au début septembre. Le renouvellement des vergers s'est localisé entre Vernayaz et Agarn. Saxon et Nendaz sont les deux principales communes productrices de l'abricot en Valais, suivies par Martigny, Riddes, Salins, Sion et Grône.

### **Toute la filière s'est impliquée**

Le programme de renouvellement financé à parts égales entre la Confédération et le canton a permis d'accélérer un changement de cap entrepris par quelques précurseurs. Les aides financières peuvent être assimilées à une participation aux risques des producteurs, qui veulent s'adapter aux changements de conditions du marché et à l'évolution de l'outil de production. Dans cette opération de rajeunissement du verger, il faut relever l'implication de toute la filière, en priorité celle des producteurs sans oublier l'engagement des commerces.

En 2007, les producteurs disposent d'un outil de production renouvelé et adapté au marché actuel. Ils devront toutefois veiller à ne pas s'égarer dans un nombre incalculable de variétés. L'évolution amorcée il y a douze ans n'est pas terminée. Un nouveau programme de reconversion de cultures fruitières de plaine, lancé en 2005 par le canton, inclut également l'abricotier. Les décisions de nouvelles plantations doivent prioritairement privilégier des variétés tardives. A ce jour, cent septante hectares de reconversion ont été admis dans le programme dont quarante en faveur de l'abricot.

### **Production annoncée à la hausse**

En terme d'impact économique, le bilan est plus que positif. De 1995 à 2006, le chiffre d'affaire annuel lié à la production d'abricots valaisans a doublé passant de huit à seize millions de francs sans compter que les jeunes plantations ne sont pas encore en pleine production. Ces prochaines années, les volumes d'abricots produits iront en augmentant. En cumulant toutes les surfaces plantées en Valais, que ce soit dans le cadre des programmes de renouvellement et de reconversion ou par l'initiative individuelle (150 hectares), le canton dispose d'un potentiel de 460 hectares de nouvelles variétés d'abricotiers sur un total de 700 hectares plantés. Ces 700 hectares représentent eux le 98% des surfaces plantées en Suisse.

Finalement, c'est surtout le consommateur qui bénéficie de ce programme grâce à une diversité de variétés d'abricots du Valais qu'il retrouve sur les étalages de mi-juin à début septembre. Pour les citoyens et les touristes, les vergers rénovés sont un véritable plaisir pour les yeux.

### ***Note aux rédactions***

***Le bilan du programme de renouvellement et ses impacts économiques sont joints en annexe. La campagne et les nouveautés 2007 (charte de qualité), divers documents, illustrations et photographies sont à disposition sur le site Internet [www.vs.ch](http://www.vs.ch), sous la rubrique « Conférences de presse ».***

***Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à Jacques Rossier, chef de l'office d'arboriculture du Valais (079/306 35 13) ou à Ephrem Pannatier, directeur de l'Interprofession des Fruits et Légumes du Valais (079/220 36 60)***